

7121 – Budget primitif – Délibéré avec budget

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

14 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un décembre à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BOULEAU, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau,

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 32

VOTANTS : 38

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, M. Marquet (Coullons), M. Bouleau, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Charentus, M. Colpin, Mme Constantin, Mme de Metz, Mme E Silva, Mme Flandry, M. Hidas, M. Laurent, Mme Pedro, Mme Quaix, M. Ravoyard, M. Tindillère, M. Tuisat (Gien), Mme Loskoff (Langesse), Mme Ducommun (Le Moulinet-sur-Solin), M. Bongibault (Les Choux), M. Darmois (Nevoy), M. Chaborel, Mme Leroy, M. Prieur (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (St Brisson-sur-Loire), Mme Gaboret, M. Pougny (St Gondon), Mme Meneau (St Martin-sur-Ocre), **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Le Hardy à M. Darmois, M. Greuin à M. Cammal, Mme Pereira à M. Tindillère, M. Fagart à M. Laurent, Mme Robbio à Mme Leroy, M. Henry à Mme Meneau.

Etait absent excusé :

M. Pichery

Etaient absentes :

Mmes Coutant et Cadier

M. Boucher a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-151

OBJET : Vote des budgets annexes des zones d'activité 2019

Rapporteur : Monsieur BOULEAU, Président

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1, L2311-1, L2312-2 à L2312-4,

I- Budget annexe – Zone d’activité de Coullons

		RECETTES	DEPENSES
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 005,00 €	
011	Charges à caractère général		10 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante		5,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		10 005,00 €	10 005,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	10 005,00 €	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		10 005,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		10 005,00 €	10 005,00 €

II- Budget annexe – Zone d’activité de Gien

		RECETTES	DEPENSES
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 005,00	
011	Charges à caractère général		10 000,00
65	Autres charges de gestion courante		5,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		10 005,00	10 005,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 005,00	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		10 005,00
TOTAL INVESTISSEMENT		10 005,00	10 005,00

III- Budget annexe – Zone d’activité de Poilly Lez Gien

		RECETTES	DEPENSES
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 005,00	
011	Charges à caractère général		10 000,00
65	Autres charges de gestion courante		5,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		10 005,00	10 005,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 005,00	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		10 005,00
TOTAL INVESTISSEMENT		10 005,00	10 005,00

IV- Budget annexe – Zone d’activité de Saint Gondon

		RECETTES	DEPENSES
752	Revenus des immeubles	25 245,00	
011	Charges à caractère général		25 240,00
65	Autres charges de gestion courante		5,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		25 245,00	25 245,00

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil au pôle des finances de la Communauté des Communes Giennesoises.

Sur avis favorable de la commission finances du 29 novembre 2018,

Sur avis favorable du Bureau du 7 décembre 2018,

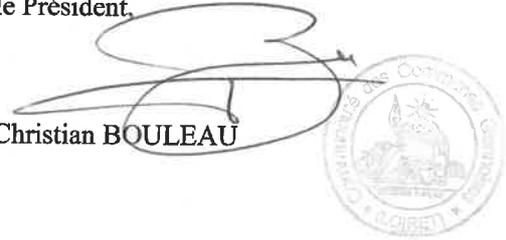
Après en avoir délibéré, le Conseil de à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget annexe de la Zone d'activité de Coullons,
- **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget annexe de la Zone d'activité de Gien,
- **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget annexe de la Zone d'activité de Poilly Lez Gien,
- **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget annexe de la Zone d'activité de Saint Gondon.

Pour extrait conforme,
à Gien, le 31 décembre 2018,

le Président,

Christian BOULEAU



Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le 28 décembre 2018

Envoyé en préfecture le 02/01/2019

Reçu en préfecture le 02/01/2019

Affiché le



ID : 045-244500211-20181221-D_2018_151-BF